

five years of the Agreement. There is also a specific provision for a general review of all rules of origin after five years of NAFTA's operation; the implementation of a partial drawback system subsequent to January 1, 1996; and safeguard mechanisms during the transitional period with respect to imports from Mexico that cause market disruption. Finally, the non-wool fabric TPL has been made permanent in NAFTA.

(iii) Trade with Chile:

The Canada-Chile Free Trade Agreement was implemented on July 4, 1997. The Agreement is similar to NAFTA, including tariff preference levels provisions.

Issuance of Certificates of Eligibility

Under section 9.1 of the Act, the Minister may, for TPL administration purposes, issue a certificate of eligibility with respect to an exportation to or an importation from the United States or Mexico, stating the specific quantity of the goods for which the certificate is issued. The following number of applications for certificates of eligibility were processed in 1997:

Exports

certificates issued	53,555
certificates refused	380
certificates cancelled	1,973

Imports

certificates issued	2,547
Certificates refused	8
certificates cancelled	42

(b) Agricultural Products

Canada is a signatory to the World Trade Organization's Agreement on Agriculture which was concluded in December 1993. The Agreement obliged Canada to convert its existing agricultural quantitative import controls to a system of tariff rate quotas (TRQs). The TRQs came into effect in 1995.

Under these TRQs, imports are subject to low "within access commitment" rates of duty up to a predetermined limit

taux de croissance pour tous les NPT pendant les cinq premières années de l'Accord. Il prévoit aussi un examen général de toutes les règles d'origine après cinq ans d'application de l'Accord et l'application d'un régime de drawbacks partiels après le 1^{er} janvier 1996; pendant la période de transition, il prévoit aussi des mécanismes de sauvegarde contre les importations de produits mexicains qui perturbent le marché. Enfin, l'ALENA impose en permanence des NPT pour les tissus autres qu'en laine.

(iii) Commerce avec le Chili :

L'Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili a été mis en oeuvre le 4 juillet 1997. L'Accord, similaire à l'ALENA, contient des dispositions sur les niveaux de préférences tarifaires.

Délivrance de certificats d'admissibilité

Aux termes du paragraphe 9.1 de la Loi, le Ministre est habilité, aux fins de l'administration des niveaux de préférence tarifaire (NPT), à délivrer, pour une exportation vers les États-Unis ou le Mexique ou pour une importation depuis l'un ou l'autre de ces pays, un certificat d'admissibilité précisant la quantité de biens visés. Voici le résumé statistique des demandes traitées en 1997 :

Exportations

certificats délivrés.....	53 555
demandes rejetées.....	380
certificats annulés.....	1 973

Importations

certificats délivrés.....	2 547
demandes rejetées.....	8
certificats annulés.....	42

(b) Produits agricoles

Le Canada a signé l'Accord OMC sur l'agriculture conclu en décembre 1993. L'Accord obligeait le Canada à convertir ses contrôles quantitatifs sur les importations de produits agricoles en un système de contingents tarifaires. Ces contingents tarifaires ont pris effet en 1995.

Selon ces contingents tarifaires, les importations sont frappées de faibles taux de droit « inférieurs à l'engagement